



Association **ÉTUDES SUR L'HÉRAULT**

Revue **Études héraultaises**

Direction de la publication / Comité de rédaction

Adresser prioritairement les propositions d'articles, par courriel, au directeur de la publication à l'adresse suivante :..... etudeshernautaises@gmail.com

Adresse de contact du directeur de la publication (à titre exceptionnel) :

Christian GUIRAUD, 9 rue du Félibre, 34920 Le CRES - tel : 06 24 88 64 45

La correspondance à caractère général doit être envoyée par courriel à : etudeshernautaises@gmail.com

Site Internet : <http://www.etudeshernautaises.fr>

ÉTUDES HÉRAULTAISES
« Normes de publication »

À seule fin d'uniformiser le contenu des numéros et de faciliter le travail de l'imprimeur, nous souhaitons voir appliquer les quelques règles qui suivent :

Texte, notes, références bibliographiques :

- L'article sera accompagné d'un résumé de 1 000 signes maximum en français et d'un résumé de 1 000 signes maximum en anglais, ainsi que de 5 à 10 mots-clefs (indiquant notamment : chronologie, géographie, objets) en français et 5 à 10 mots-clés en anglais ;
- Le volume de texte maximal d'un article devrait se situer entre 35 000 et 60 000 signes, espaces et notes compris ;
- Il est préférable d'utiliser le caractère Times New Roman, en corps 12 (en corps 10 pour les notes). Ne pas mettre de retraits ni de tabulations. Les lettres capitales doivent être accentuées (É, À...) ;
- Mettre titres et sous-titres ou inter-titres en gras. Ils seront justifiés à gauche. Ne pas les faire précéder d'une numérotation ;
- Les citations en langue française sont en romain (caractère droit) entre guillemets ; les citations en langues étrangères sont en italique et entre guillemets. Les citations longues peuvent être détachées du corps du texte et mises à la ligne en plus petits caractères. Les guillemets (français : « ») ne sont jamais mis en italique. Les points de suspension représentant une coupure de la citation seront mis entre crochets carrés [...], de même que la restitution des éventuelles abréviations.
- Rappel : merci de ne pas oublier que les guillemets de début de citation sont toujours suivis d'un espace insécable. Ceux de fin de citation sont précédés d'un espace insécable, tout comme les signes : ! ? ; et ;
- Les notes sont placées en fin d'article. Elles visent uniquement à donner les références bibliographiques et archivistiques et à éclairer le texte : il faut absolument éviter les notes trop longues. L'appel de note dans le texte précède la ponctuation ; il suit, le cas échéant, le guillemet fermant d'une citation ;
- Dans les notes, les références aux sources manuscrites ne comportent pas de soulignement ou d'italique. Pour les archives, on notera clairement la désignation du dépôt, de la série, du fonds (ou de la collection), et la cote précise ; en ajoutant éventuellement et de manière facultative des précisions relatives à une sous-chemise à l'intérieur d'une liasse ou à une pièce précise.



Liste des principales abréviations utilisées dans les notes :

- ms. = manuscrit ;
 - coll. = collection ;
 - vol.= volume ;
 - f° = folio ; exemple : f° 15 r° (= folio 15, recto) ; f° 15 v° (= folio 15, verso) ;
 - Arch. nat. = Archives nationales ;
 - Arch. dép. + nom complet du département = archives départementales (Arch. dép. Hérault) ;
 - Arch. mun. + nom de la ville = archives municipales (Arch. mun. Pézenas) ;
 - BnF = Bibliothèque nationale de France ;
 - Bibl. mun. + nom de la ville = bibliothèque municipale (Bibl. mun. Béziers).
- À la première occurrence, les références bibliographiques contenues dans les notes doivent être libellées sur les modèles suivants, selon qu'il s'agit d'un ouvrage ou d'un article : Alzieu, Gérard, *Les églises de l'ancien diocèse de Maguelone-Montpellier*, Montpellier, Éditions Pierre Clerc, 2006 ; Bergeret, Agnès, Donat, Richard, et Guionova, Guergana, « L'église Saint-Martin-de-Castries : premier bilan d'une fouille programmée (La Vacquerie et Saint-Martin-de-Castries, Hérault) », *Études héraultaises*, n° 36, 2006, p. 5-19. Aux occurrences suivantes, il s'agit seulement de les rappeler en précisant : Nom de l'auteur, prénom de l'auteur, *op. cit.* ou art. cit., date, et le cas échéant page. À ce propos, les termes *id.*, *ibid.*, et *op. cit.* doivent être écrits en italique, ce qui n'est pas le cas pour art. cit. ou doc. cit. Pour les références à des sites internet, on indiquera toujours l'URL précis ainsi que la date de consultation du document. Exemple : http://www.ac-sciences-lettres-montpellier.fr/academie_edition/fichiers_conf/BALI2012.pdf (consulté le 10 juillet 2013).

Illustrations :

- L'illustration doit être établie par l'auteur lui-même, avec pour objectif de compléter le texte et appuyer une démonstration. Les auteurs devront veiller à obtenir l'autorisation de publication des ayants droit. Chaque illustration devra comporter une légende qui précisera l'origine du document ; en cas d'avis contraire de l'ayant droit elle devra porter la mention « collection particulière ».
- Les éventuelles illustrations ne sont pas limitées en nombre. Toutefois, selon l'importance ou la nature du sujet, un maximum de 10 est souhaité.
- Elles pourront être reproduites en noir et blanc ou en couleur. Aussi, les auteurs sont-ils priés de préciser à l'avance leurs souhaits en la matière.
- Pour une impression de bonne qualité, chaque image doit répondre aux normes suivantes, exigées par le maquettiste : format jpg ou Photoshop EPS ou PNG, avec une qualité optimale, et une résolution minimale de 300 dpi.
- Il est important de nous remettre les illustrations sur des fichiers distincts de celui du texte, sans les inclure directement dans celui-ci. Seuls, les appels de figure numérotés dans le corps du texte doivent permettre au maquettiste de les mettre à la place qui convient.
- Les légendes des illustrations, numérotées, devront figurer sur un fichier à part.



Remise et relecture des articles

- L'ensemble de l'article, texte, légendes et illustrations, doit nous être remis sur support informatique, de préférence envoyé par courriel ou système d'échange de fichiers volumineux à l'adresse électronique ci-dessus. Le courriel sera le moyen de communication privilégié, davantage que le téléphone ou le courrier postal.
- Selon l'usage de notre revue, chaque article sera soumis pour lecture à au moins deux membres du comité de rédaction de la revue. Les relecteurs seront très attentifs au fond comme à la forme, et en particulier à la nouveauté des informations (et de leur traitement) apportées par la proposition d'article. Pour être accepté, tout article devra être à la fois rigoureux et clairement explicité par son auteur au regard d'un double contexte scientifique et régional. Les observations éventuelles formulées par les relecteurs seront communiquées à l'auteur par le responsable de la publication afin qu'il en tienne compte pour la validation de son texte définitif.

Publication des articles :

Les textes seront publiés, après sélection du comité de lecture, sous forme d'éditions électroniques (site Internet et/ou cdrom) et papier.

L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes :

Les auteurs cèdent à l'association *Études sur l'Hérault* le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.

Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication.

Montpellier, le 12 mai 2015

Le Directeur de la publication

Christian GUIRAUD